

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Septembre 2018**

OBJET : SACOGIVA : aide à l'acquisition en VEFA de 42 logements locatifs sociaux à Aix-en-Provence.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Septembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer à la SACOGIVA une subvention globale de 450.000 € selon le détail suivant :
 - 330.000 € pour l'acquisition en VEFA de 30 logements locatifs sociaux dans le cadre de l'opération « Bouenhoure » 60 chemin de Bouenhoure à Aix-en-Provence, pour un coût prévisionnel TTC de 4.390.768 €;
 - 120.000 € pour l'acquisition en VEFA de 12 logements PLAI au sein de la résidence « Trilogie » 120 rue Georges Duby à Aix-en-Provence, pour un coût prévisionnel TTC de 1.549.529 €;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions de mise en œuvre de ces aides et de réservation de 11 logements chemin de Bouenhoure et 4 logements rue Georges Duby à Aix-en-Provence ;

- d'annuler la subvention d'un montant de 42.440 € accordée à la SA d'HLM Unicil par délibération de la commission permanente n° 30 du 17 octobre 2017, pour l'acquisition en VEFA de 28 logements locatifs sociaux sur l'opération « Pey Blanc » à Aix-en-Provence ;
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe V et VI du rapport.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée